

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE592

présenté par
Mme Bregeon, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 5, substituer à la première occurrence du mot :

« Elle »

le mot :

« L'Autorité de sûreté nucléaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.